



AIDA Section belge vous invite à une soirée d'étude

## **DROIT EUROPEEN DES ASSURANCES : PLUS PRES QUE VOUS LE CROYEZ !**

Fidèle à ses traditions, la section belge de l'AIDA a choisi comme sujet de sa soirée d'étude un thème qui se situe dans un contexte international ou transnational, mais qui est de nature à intéresser aussi l'ensemble des praticiens du droit des assurances. Cette année-ci le choix porte sur deux thèmes dont la connotation européenne est très claire : une réflexion approfondie sur certains aspects choisis de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne d'une part, et le nouveau régime de contrôle des assurances au niveau national et supranational d'autre part.

A partir d'illustrations concrètes tirées de la jurisprudence récente de la Cour de Justice de l'Union européenne J.M. Binon examinera comment il convient d'agir, sur le plan de la stratégie et de l'argumentation, lorsqu'au cours d'un contentieux judiciaire, une solution nationale soulève des questions de compatibilité avec le droit européen.

Après un bref rappel de la genèse du nouveau régime européen de contrôle des assurances, Pamela Schuermans se concentrera sur l'analyse des conséquences juridiques et pratiques de ce nouveau régime, dont celui de la coopération entre autorités de contrôle, le rôle de la nouvelle autorité de contrôle européenne, EIOPA, ainsi que la portée des "orientations" de l'EIOPA dans le processus de contrôle prudentiel. L'objectif est de mieux comprendre les effets juridiques et pratiques que la nouvelle réglementation produira à moyen terme.

**22 SEPTEMBRE 2016 DE 17 à 19H  
BRUXELLES**

### **PROGRAMME**

16h30	Accueil
17h00	Bienvenue Caroline Van Schoubroeck, présidente AIDA Section belge
17h10	La jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, expliquée plus en détail Jean-Marc Binon, référendaire à la Cour de justice de l'UE et maître de conférences invité à l'UCLouvain
17h50	Réglementation et pratique de contrôle dans un régime européen d'autorités de contrôle Pamela Schuermans, Coordinator Insurance Policy Development EIOPA
18h30	Débat
19h	Brève communication sur les futurs congrès et activités de l'AIDA international Herman Cousy, Président du Conseil Scientifique de l'Aida mondial et de l'Aida Europe, prof. em. KU Leuven
19h15	Clôture

### **LIEU**

KU Leuven Campus Brussel, Montagne aux Herbes Potagères 43 à 1000 Bruxelles, Hermes 3 local 6306.  
Parking payant dans les environs.

### **INSCRIPTION AVANT VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2016**

Par remise du formulaire d'inscription joint par email à [jean.rogge@ulb.ac.be](mailto:jean.rogge@ulb.ac.be). Le prix de participation comprend la cotisation de membre 2016 de l'AIDA Section belge.

Votre inscription est définitive après paiement du prix de participation au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention "22 septembre 2016" et NOM et PRÉNOM participant(s):

- 30 euros pour personne physique
- 15 euros pour personne déjà membre de l'AIDA, VJ ou Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap
- 150 euros pour groupement, cabinet d'avocats ou personne morale (avec un droit de participation pour deux personnes).



AIDA Section belge

## ETES-VOUS AUSSI UN “FAN” DE L’AIDA ?

L’ “**Association of Insurance Law - Association Internationale de Droit des Assurances**” - AIDA mondiale ([www.aida.org.uk](http://www.aida.org.uk)) coiffe une soixantaine de sections nationales et forme ainsi un réseau unique de juristes (avocats, magistrats, juristes d’entreprises et professeurs d’université), qui sont professionnellement impliqués dans l’étude et la pratique du droit de l’assurance. Au sein de cette organisation mondiale (qui organise tous les quatre ans un congrès) et de sa branche AIDA Europe, la Section belge joue un rôle actif.

Les prochaines années la Section belge veut encore renforcer sa présence dans le réseau par une implication étroite des membres des associations belges de juristes d’assurance AJA, VJ et Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap dans les activités de l’AIDA. Ils sont tous, ensemble avec les membres présents et tous ceux qui souhaitent nouer des contacts internationaux et nationaux entre juristes d’assurance, invités à l’AIDA-réunion scientifique, qui se tiendra le 22 septembre 2016. Cette réunion traitera le droit européen des assurances et son importance croissante pour la pratique des assurances.

La présidente actuelle de l’AIDA Section belge est le professeur Caroline Van Schoubroeck (KU Leuven). Ses prédécesseurs éminents sont feu le professeur Simon Fredericq (UGent) et les professeurs Marcel Fontaine (UCLouvain), Herman Cousy (KU Leuven) et Jean-Luc Fagnart (ULB). Les professeurs Bernard Dubuisson (UCLouvain) et Herman Cousy assument actuellement la fonction de vice-président. Le professeur Jean Rogge (ULB et KULeuven Campus Brussel) est le secrétaire général.

L’affiliation est ouverte à toute personne physique et à tout groupement, cabinet d’avocats et personne morale professionnellement actif dans le domaine des assurances en Belgique.

Pour plus d’information consultez <http://www.aida-be.org/fr/>.

### **QUALITÉ DE MEMBRE 2016 PEUT ÊTRE ACQUISE PAR**

Inscription à la soirée d’étude du 22 septembre 2016

*ou en cas de non-participation à la soirée d’étude:*

#### Personne physique:

- Votre nom, prénom, adresse et fonction à transmettre par email à [jean.rogge@ulb.ac.be](mailto:jean.rogge@ulb.ac.be).
- Paiement du montant de 30 euros ou 15 euros pour les membres AJA, VJ, Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention “Cotisation 2016” + NOM et PRÉNOM.

#### Groupement, cabinet d’avocats ou personne morale:

- Nom groupement et adresse, ainsi que nom et prénom de la personne qui le représente à transmettre par email à [jean.rogge@ulb.ac.be](mailto:jean.rogge@ulb.ac.be).
- Paiement du montant de 150 euros au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention “Cotisation 2016” + NOM du groupement.